

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L954-3 et L. 952-6-1,
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,
Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 9 avril 2026),

ARRETE :

Article 1er : Les comités de sélection pour les recrutements en contrat LRU sont constitués comme suit :

SNI	Affectation	Nature	Durée du contrat	Section(s) CNU	Profil	Nombre total de membres du comité	Nbre externes	Nbre internes	Nbre spécialistes	Nom	Prénom	Corps	Interne Externe	Etablissement d'origine	Spécialité / Discipline	Spécialiste de la discipline ? O / N	H / F	Dates des réunions (fournies à titre indicatif et susceptibles d'être modifiées par le comité)	
																		REUNION SELECTION	AUDITIONS
Président(e) du comité Vice Président(e) du comité																			
Collège DSPEG	DSP	CDD LRU Enseignement temporaire Plusieurs postes	1 an	01	Droit privé et sciences criminelles	4	2	2	4	GONTHIER	Françoise	MCF	Interne	Université de Bordeaux / ISCJ	01	O	F	27/04/2026	18/05/2026
										DECIMA	Olivier	PR	Interne	Université de Bordeaux / ISCJ	01	O	H		
										DANTRAS-BIOY	Hélène	MCF	Externe	Université de Pau et des Pays de l'Adour / Institut fédératif de recherches sur les transitionsjuridiques	01	O	F		
										OLLARD	Romain	PR	Externe	Université de Poitiers / Institut de sciences criminelles	01	O	H		
	DSP	CDD LRU Enseignement temporaire Plusieurs postes	1 an	02	Droit public	4	2	2	4	TRANCHANT	Baptiste	PR	Interne	Université de Bordeaux / CRDEI	02	O	H	A déterminer	28/05/2026
										GERVIER	Pauline	MCF	Interne	Université de Bordeaux / CERCCLE	02	O	F		
										LERIQUE	Florence	PR	Externe	Université Bordeaux Montaigne / ILD	02	O	F		
										MICHEAU	Alex	MCF	Externe	Sciences Politiques Bordeaux / Centre Emile Durkheim	02	O	H		